Plan d'action de la Stratégie centre-ville

SOUTENIR L'ÉLAN

Mai 2017

Montréal

Denis Coderre
Maire de Montréal

MOT DU MAIRE

Je rappelais dans le document de la Stratégie centre-ville, déposé au printemps dernier, que le centre-ville est l'endroit où une collectivité se présente au monde, où elle affiche ses valeurs, où elle atteste de son dynamisme et où elle témoigne de son art de vivre. Pour cause, les Montréalais ont une fois de plus manifesté leur attachement au centre-ville par une participation record à la consultation publique menée par l'OCPM l'automne dernier. La vision portée par la Stratégie pour soutenir l'essor du centre-ville et qui a été partagée avec la collectivité a suscité un grand engouement.

L'avenir du centre-ville de Montréal, centre de la métropole, n'est pas du seul ressort de l'administration municipale. Il implique la mobilisation de tous, gouvernements des paliers supérieurs et leurs agences, institutions, acteurs publics et privés, dans un effort collectif pour que notre centre-ville continue à se démarquer et rayonner.

Montréal invite ses partenaires à soutenir avec elle l'élan du centre-ville autour d'un plan d'action qui se veut la feuille de route pour la prochaine décennie. À la fois ambitieux et réaliste, ce plan d'action entend paver la voie du partenariat autour d'initiatives structurantes, porteuses, et au bénéfice de la collectivité.

L'administration municipale pose ainsi un geste de plus pour que le centre-ville poursuive son essor. Il s'agit là d'un geste important dans un contexte de métropolisation où les grandes villes doivent réorienter leur croissance vers les centres urbains et réinventer leur identité. Le centre de notre métropole a déjà une longueur d'avance à cet égard.

Il s'agit aujourd'hui de nous engager collectivement pour que notre centre-ville, reflet de notre savoir-faire, poursuive son essor. Montréal n'en sera que grandi sur l'échiquier des grandes villes innovantes et vibrantes.

Denis Coderre

Richard Bergeron
Conseiller de ville –
District de Saint-Jacques

Membre du comité exécutif,
responsable du Plan d'action de la
Stratégie centre-ville

MOT DE RICHARD BERGERON

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'accueille le plan d'action de la Stratégie centre-ville. Les initiatives qui y sont annoncées permettront de soutenir l'élan qu'a connu le territoire, particulièrement au cours des toutes dernières années.

À l'instar de plusieurs grandes villes dans le monde, Montréal a su se tailler une place de choix et est reconnue sur la scène internationale pour la qualité de ses milieux de vie, son cachet, sa vitalité économique, les nombreux festivals qu'on y trouve, sans oublier l'ambiance qui y règne. Le présent plan d'action présente les priorités qui seront réalisées dans les prochaines années pour renforcer les qualités indéniables du centre-ville.

La Stratégie centre-ville, qui annonçait ce plan d'action, a fait l'objet d'une consultation publique par l'OCPM à l'automne 2016. Le taux de participation quasi-historique de la société civile et des citoyens, témoigne de deux choses : l'attachement des Montréalais pour leur centre-ville et la grande diversité des enjeux et des thèmes liés à ce territoire. L'administration municipale en a pris acte.

Le présent plan d'action propose des gestes tangibles d'ici 2030 afin d'agir sur plusieurs fronts dont notamment la bonification du réseau de transport collectif desservant le centre-ville, l'ouverture sur le fleuve, l'aménagement de quartiers accueillant des familles et offrant des écoles de qualité.

L'administration municipale propose ainsi des actions, au nombre de huit, pour soutenir l'élan du centre-ville et réitère l'importance de la création de partenariats avec les gouvernements supérieurs, le milieu des affaires, les promoteurs et la société civile pour réaliser ce projet collectif.

Richard Bergeron

UQAM
FESTIVAL
INTERNATIONAL
JAZZ
DE MONTRÉAL

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE 8

TERRITOIRE 8

FAITS SAILLANTS DE LA STRATÉGIE CENTRE-VILLE 10

CONSULTATION PUBLIQUE TENUE PAR L'OCPM 11

SOUTENIR L'ÉLAN DU CENTRE-VILLE 13

UNE MISE EN OEUVRE FONDÉE SUR LE PARTENARIAT 14

LES ACTIONS POUR SOUTENIR L'ÉLAN DU CENTRE-VILLE 15

- ACTIONS PRIORITAIRES 16
- ACTIONS COMPLÉMENTAIRES 30

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES 42

CONTEXTE

L'importance stratégique, la portée et l'attraction du centre-ville de Montréal, cœur de la métropole et principal moteur économique du Québec, sont largement reconnues. La proximité du fleuve, la présence de la montagne ainsi que l'attrait du Vieux-Montréal et du Montréal souterrain sont autant d'éléments identitaires qui contribuent à son caractère unique. L'appui à son dynamisme et à son rayonnement international vient d'être consacré par la Stratégie centre-ville, document de vision déposé par la Ville en mai 2016, pour soutenir l'élan qu'il connaît actuellement sur plusieurs plans, notamment démographique, économique et culturel.

La Stratégie centre-ville a fait l'objet, à l'automne 2016, d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), qui a connu une forte participation du public et suscité le dépôt de plus d'une centaine de mémoires. Cette Stratégie exprime la volonté d'orienter la croissance urbaine vers le centre-ville, mais également celle de s'assurer que cette croissance respecte, voire renforce, les grandes qualités qui font sa force et son attrait. Pour concrétiser cette vision, elle annonce un plan d'action comportant des initiatives structurantes et tangibles.

Le présent plan d'action fait état des principales interventions qui seront déployées d'ici 2030 pour mettre en œuvre la Stratégie. À cette fin, il propose des actions qui recouvrent plusieurs champs de compétence de la Ville (habitation, développement social et communautaire, développement économique, mobilité, sécurité, aménagement du domaine public, équipements collectifs et culturels) et, surtout, il fait appel à la mobilisation de partenaires dont la contribution est essentielle.

Spécifiquement dédié au centre-ville, ce plan d'action apportera une contribution notable à la vitalité du centre de la métropole. Il s'inscrit en cohérence avec les différentes politiques, plans d'action, stratégies et programmes particuliers d'urbanisme (PPU) de la Ville qui touchent le territoire du centre-ville et s'accorde avec les orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération. Les initiatives qu'il propose s'ajoutent à celles déjà annoncées ou entreprises par la Ville pour soutenir l'élan du centre-ville d'ici 2030.

TERRITOIRE

Le territoire de la Stratégie s'étend sur un peu plus de 18 km^2. Il englobe l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et une partie des arrondissements du Sud-Ouest, du Plateau–Mont-Royal et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Ce territoire regroupe des milieux diversifiés par leur forme, leur vocation et leur population, dont des lieux identitaires de Montréal, des secteurs à vocation économique et culturelle, de grands espaces verts ainsi que des milieux de vie. Il est caractérisé par une grande hétérogénéité et comprend, notamment, le mont Royal, le Vieux-Montréal, le Vieux-Port, les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, le Quartier des spectacles, le Quartier des affaires, le Quartier international, le Quartier de l'innovation, le Montréal souterrain, Griffintown et des quartiers anciens, tels que le quartier Sainte-Marie, le faubourg Saint-Laurent et le village Shaughnessy.

LE TERRITOIRE DE LA STRATÉGIE CENTRE-VILLE

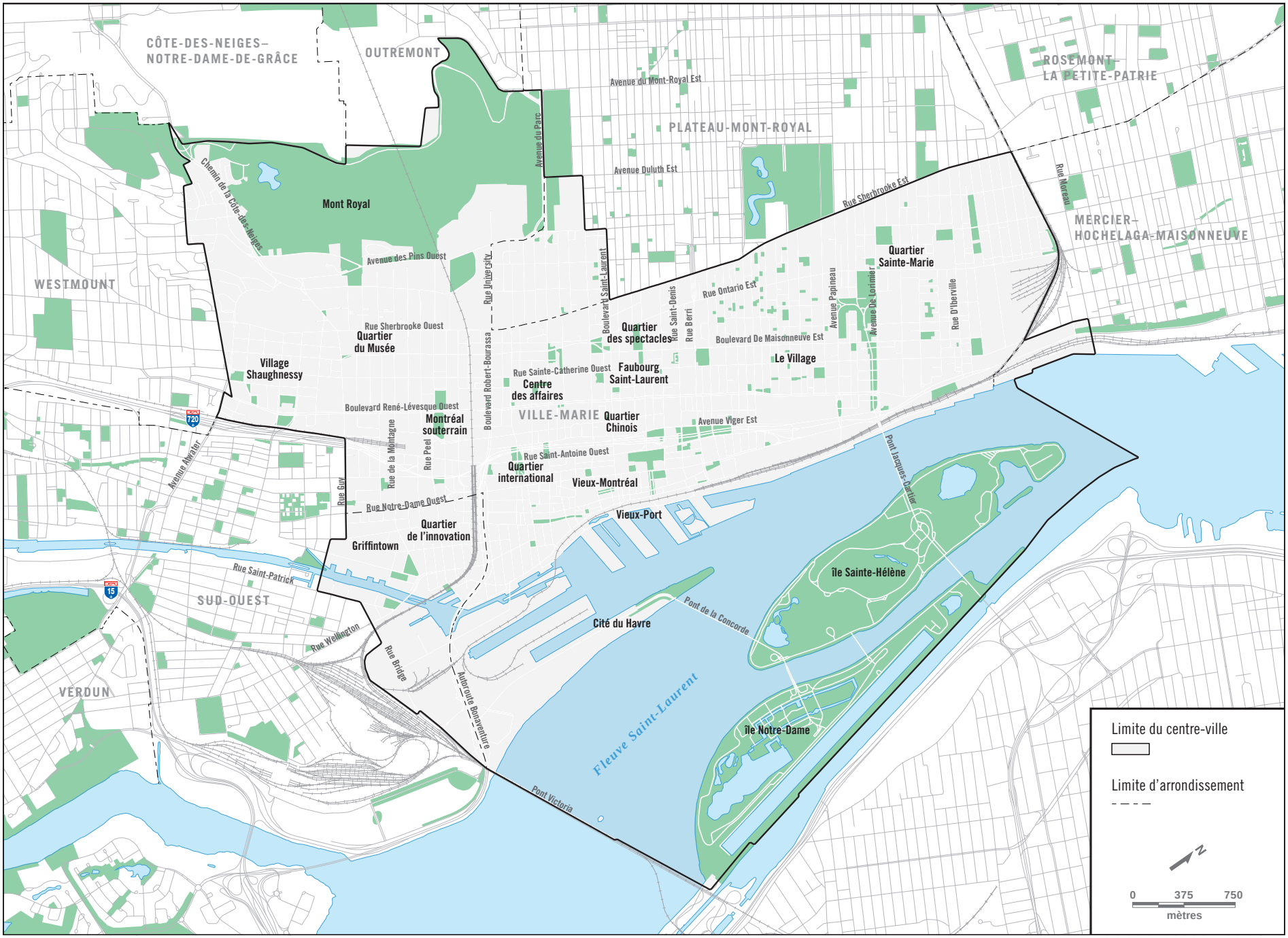

FAITS SAILLANTS DE LA STRATÉGIE CENTRE-VILLE

La Stratégie centre-ville confirme que le centre-ville connaît, depuis quelques années, un élan sur les plans démographique et résidentiel, en tant que place d'affaires, de commerce et de pôle culturel. Certains secteurs offrent, par ailleurs, une capacité d'accueil déterminante, par la présence de terrains vacants, sous-utilisés ou en voie de redéveloppement. La consolidation des quartiers existants, la requalification d'anciens secteurs industriels ainsi que la reconversion de grands ensembles institutionnels sont des occasions à saisir pour tirer le meilleur parti de ce potentiel et atteindre les cibles annoncées dans la Stratégie.

La Stratégie souligne que le centre-ville de Montréal est un lieu habité où se côtoient une population diversifiée et en croissance. Le regain d'intérêt pour les secteurs centraux se traduit, entre autres, par une hausse marquée de l'achalandage des réseaux de transport en commun dont certains tronçons menant au centre-ville ont atteint leur niveau de saturation. L'amélioration de l'accessibilité au centre-ville est l'une des pierres d'assise de la Stratégie.

Enfin, la Stratégie vise à accroître l'ouverture du centre-ville sur le fleuve, dont la proximité constitue un atout indéniable pour Montréal. À cet égard, certains secteurs riverains offrent des possibilités de redéveloppement urbain et leur aménagement devra reposer sur le principe d'assurer un accès public aux berges.

Cette vision est déclinée en trois grands chantiers et des orientations stratégiques regroupées en quatre axes :

3 grands chantiers :

- Un réseau complémentaire de transport en commun
- Un centre-ville ouvert sur le fleuve
- La reconversion des ensembles institutionnels et des immeubles publics : un modèle de régénération urbaine

4 axes regroupant les orientations stratégiques :

- Des milieux de vie complets et inclusifs
- Un moteur économique distinctif
- Une mobilité durable et intelligente
- Des infrastructures mieux insérées au tissu urbain

Perspective du centre-ville
5 principes de la Stratégie

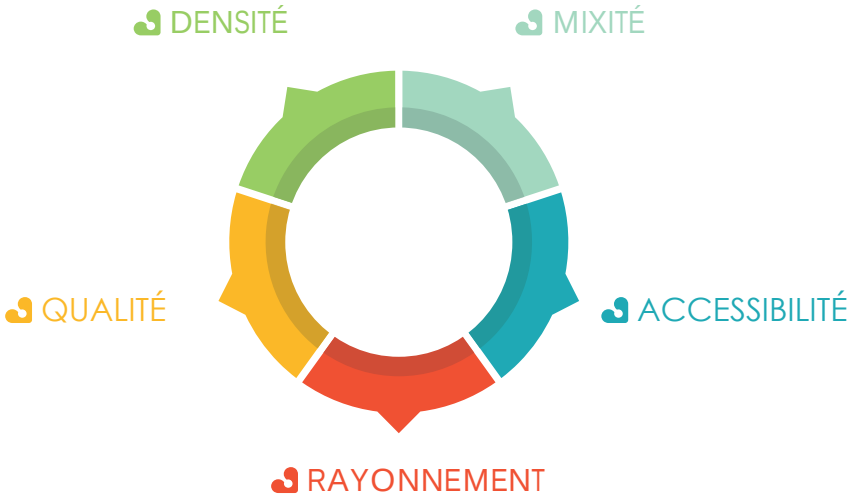

CONSULTATION PUBLIQUE TENUE PAR L'OCPM

La Stratégie centre-ville a fait l'objet, à l'automne 2016, d'une consultation publique tenue par l'OCPM. Le Grand rendez-vous, les rencontres thématiques et les séances d'audition des opinions ont connu une participation sans précédent. Le rapport de l'OCPM, déposé en mars 2017, soutient plusieurs recommandations qui trouvent écho dans le plan d'action.

Ces recommandations abordent de nombreux aspects dont tient compte le plan d'action, notamment :

- L'amélioration des réseaux de transport actif
- L'accessibilité à des logements de qualité pour les personnes en situation précaire, les étudiants et les familles
- L'offre adéquate d'équipements collectifs
- Le dynamisme culturel
- La vitalité des artères commerçantes

Par ailleurs, l'OCPM attire l'attention sur le fait que la densification urbaine devrait se faire dans le respect des quartiers existants.

Le rapport de l'OCPM fait également état des multiples interventions en matière d'aménagement déjà prévues dans les différents programmes particuliers d'urbanisme visant le territoire du centre-ville et suggère d'établir un calendrier de leur réalisation. Le plan d'action de la Stratégie ne constitue pas une synthèse de ces interventions, mais il soutient la mise en œuvre de ces programmes par des actions associées.

SOUTENIR L'ÉLAN
DU CENTRE-VILLE

UNE MISE EN ŒUVRE FONDÉE SUR LE PARTENARIAT

4 ACTIONS PRIORITAIRES

1. Desservir le centre-ville par un réseau de transport en commun intégré et performant
2. Entreprendre la transformation des secteurs riverains situés aux entrées de ville
3. Implanter des écoles et offrir une diversité de logements pour les familles au centre-ville
4. Stimuler l'emploi au centre-ville, moteur du développement économique

4 ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

5. Assurer la convivialité et le verdissement des rues et des lieux publics
6. Appuyer la reconversion d'ensembles institutionnels majeurs
7. Consolider les réseaux culturel et communautaire du centre-ville
8. Préserver l'authenticité et la qualité du cadre bâti du centre-ville

Partenaires

- Gouvernements fédéral et provincial
- Société immobilière du Canada/Société du Vieux-Port
- Société québécoise des infrastructures
- Caisse de dépôt et placement du Québec Infra
- Société de transport de Montréal
- Autorité régionale de transport métropolitain
- Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée
- Administration portuaire de Montréal
- Canadien Pacifique
- Canadien National
- Parcs Canada
- Établissements universitaires
- Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Sociétés de développement commercial
- Partenariat du Quartier des spectacles
- Quartier de l'innovation
- Société d'habitation et de développement de Montréal
- Office municipal d'habitation de Montréal
- Corporation des Habitations Jeanne-Mance
- Institutions religieuses
- Acteurs culturels
- Héritage Montréal
- Vélo Québec
- Ordre des architectes du Québec
- Propriétaires et gestionnaires d'immeubles commerciaux
- Organismes communautaires
- Grands propriétaires privés
- Promoteurs privés
- Comités logements
- Promoteurs communautaires

UNE MISE EN ŒUVRE FONDÉE SUR LE PARTENARIAT

Le rayonnement et le dynamisme du centre-ville sont attribuables aux grandes fonctions d'affaires, de commerce, de culture, de tourisme et d'enseignement qu'il concentre, aux milieux résidentiels qui participent à son animation et au réseau de transport en commun efficace qui le dessert. La vitalité du centre-ville tire avantage des actions combinées des acteurs de la société civile, des gouvernements et de leurs agences, des entreprises, des grandes organisations ainsi que des institutions présentes sur son territoire, lesquels détiennent des leviers déterminants pour son développement.

Reposant sur une vision partagée, la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie centre-ville fait appel à la mobilisation de l'ensemble des partenaires de la Ville et à leur engagement dans un effort collectif. Il est ainsi primordial que les partenaires publics que sont les gouvernements supérieurs et leurs agences, interpelés aux chapitres de l'encadrement législatif, de la planification et du financement ou à titre de grands propriétaires fonciers, soutiennent cette ambition commune pour le centre-ville. Les acteurs institutionnels et privés sont également sollicités pour la réalisation du plan d'action. L'adhésion de tous ces partenaires au rôle que doit jouer le centre-ville et leur collaboration autour de projets structurants sont essentiels pour soutenir l'élan du centre-ville. En ce sens, **le partenariat constitue la condition préalable au succès du plan d'action**.

Le financement adéquat du plan d'action sur l'horizon 2030 est tout aussi essentiel. La stratégie de financement devra se faire dans un contexte où des investissements majeurs sont déjà prévus par la Ville au centre-ville pour la mise en œuvre des grands projets, des programmes particuliers d'urbanisme et d'autres plans d'action sectoriels adoptés par la Ville. Le Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017-2019, notamment, prévoit près de 400 M$ pour la réalisation de projets et d'aménagements au centre-ville. Les partenaires de la Ville ont également des projets en cours de planification.

Ainsi, pour le présent plan d'action, le défi réside principalement dans le choix des interventions et la priorisation des nouveaux investissements pour le centre-ville d'ici 2030. La détermination d'un modèle de financement adéquat, en tenant compte du cadre financier de la Ville et de son Programme montréalais d'immobilisations (PMI), et en collaboration avec les partenaires publics de la Ville permettra d'établir cette stratégie financière.

Le plan d'action détermine ainsi huit actions, dont la mise en œuvre nécessite un engagement concerté entre la Ville et ses partenaires, notamment les gouvernements supérieurs, et un financement partagé. La Ville compte ainsi rallier les partenaires d'affaires, des gouvernements et de la société civile à participer à la mise en œuvre de ce plan d'action, en fonction de leurs compétences et de leurs moyens.

LES ACTIONS POUR SOUTENIR L'ÉLAN DU CENTRE-VILLE

Le plan d'action propose quatre actions prioritaires et quatre actions complémentaires. Afin de réaliser ces initiatives d'ici 2030, chacune des actions est déclinée en moyens de mise en œuvre et pour chacun d'eux, un horizon à court, moyen ou long terme est déterminé. L'entière réalisation de ces moyens de mise en œuvre est tributaire de l'exécution de plusieurs interventions pour lesquelles l'échéancier peut être variable. Toutefois, les conditions de succès de leur concrétisation seront mises en place dès le dépôt du plan d'action.

Le suivi de la mise en œuvre des huit actions est traduit par des cibles à atteindre et des indicateurs de suivi. Un suivi sera effectué tout au long de la réalisation des actions inscrites au plan.

Les initiatives annoncées sont accompagnées d'actions dites « associées ». Ces dernières, qui émanent des programmes particuliers d'urbanisme, des politiques ou des plans d'action adoptés par la Ville ou qui relèvent de ses partenaires, complètent le plan d'action de la Stratégie et contribueront également à la vitalité du centre-ville. Le plan d'action fait état de la mise en œuvre de ces plans en énumérant certaines interventions qui seront réalisées au centre-ville dans les prochaines années.

Horizons

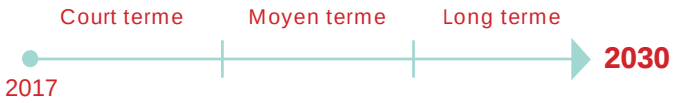

1

Partenaires

- Caisse de dépôt et placement du Québec Infra
- Société de transport de Montréal
- Autorité régionale de transport métropolitain

DESSERVIR LE CENTRE-VILLE PAR UN RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN INTÉGRÉ ET PERFORMANT

En raison de sa forte attractivité, le centre-ville de Montréal génère plus d'un million de déplacements par jour (1 265 000). Plus de la moitié de ces trajets (53%) est effectuée en transport collectif et cette part modale est en constante progression. La vitalité du centre-ville est donc intrinsèquement liée à son accessibilité et, notamment, au confort et à la fiabilité de son réseau de transport en commun.

La consolidation du réseau par l'ajout de systèmes de transport en commun performants est donc une priorité pour assurer l'efficacité des déplacements depuis et vers les quartiers périphériques et la région métropolitaine. Pour ce faire, la Ville de Montréal travaille en étroite collaboration avec ses partenaires porteurs de projets de transport en commun.

L'accessibilité au centre-ville à partir de la Rive-Sud, de l'aéroport et de l'ouest de l'agglomération sera améliorée par l'implantation du Réseau électrique métropolitain (REM). L'accessibilité depuis le nord et l'est devra quant à elle faire l'objet d'études et de prises de décisions pour développer de nouveaux axes de transport en commun à forte capacité, afin de répondre à la demande actuelle et future.

1.1 Assurer une bonne intégration des infrastructures du REM au centre-ville

Le projet de REM, réalisé par la filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) totalisera 27 stations, dont trois au centre-ville de Montréal. Afin d'assurer une desserte efficace, il sera relié à trois lignes de métro : la ligne orange (station Bonaventure), la ligne verte (station McGill) et la ligne bleue (station Édouard-Montpetit).

La Ville de Montréal accompagne la CDPQ Infra afin d'assurer une connexion efficace du nouveau réseau aux stations de métro et aux lignes d'autobus existantes, ainsi qu'une bonne insertion urbaine des infrastructures. La station Bassin Peel, étant la seule station nouvellement créée, requiert un encadrement particulier. Les aménagements aux abords des nouveaux édicules devront être conçus de manière à rendre les déplacements actifs conviviaux et sécuritaires. De même, l'utilisation du bâtiment-pont (viaduc ferroviaire) le long du boulevard Robert-Bourassa par le REM implique la prise en compte de son inscription dans la trame urbaine et de l'intérêt patrimonial de cet ouvrage.

- Encadrer l'intégration architecturale des édicules de la station Bassin Peel et aménager le domaine public à leurs abords
- Assurer la connexion du réseau d'autobus de la STM à la station Bassin Peel
- Assurer l'intégration urbaine et la mise en valeur du bâtiment-pont (viaduc ferroviaire)
- Assurer la cohérence des interventions avec les opérations d'aménagement en cours ou planifiées, soit le projet Bonaventure, le PPU Griffintown et le PPU Quartier des gares

Horizon : court terme

LES RÉSEAUX ACTUEL ET PROJETÉ DU MÉTRO ET DU REM

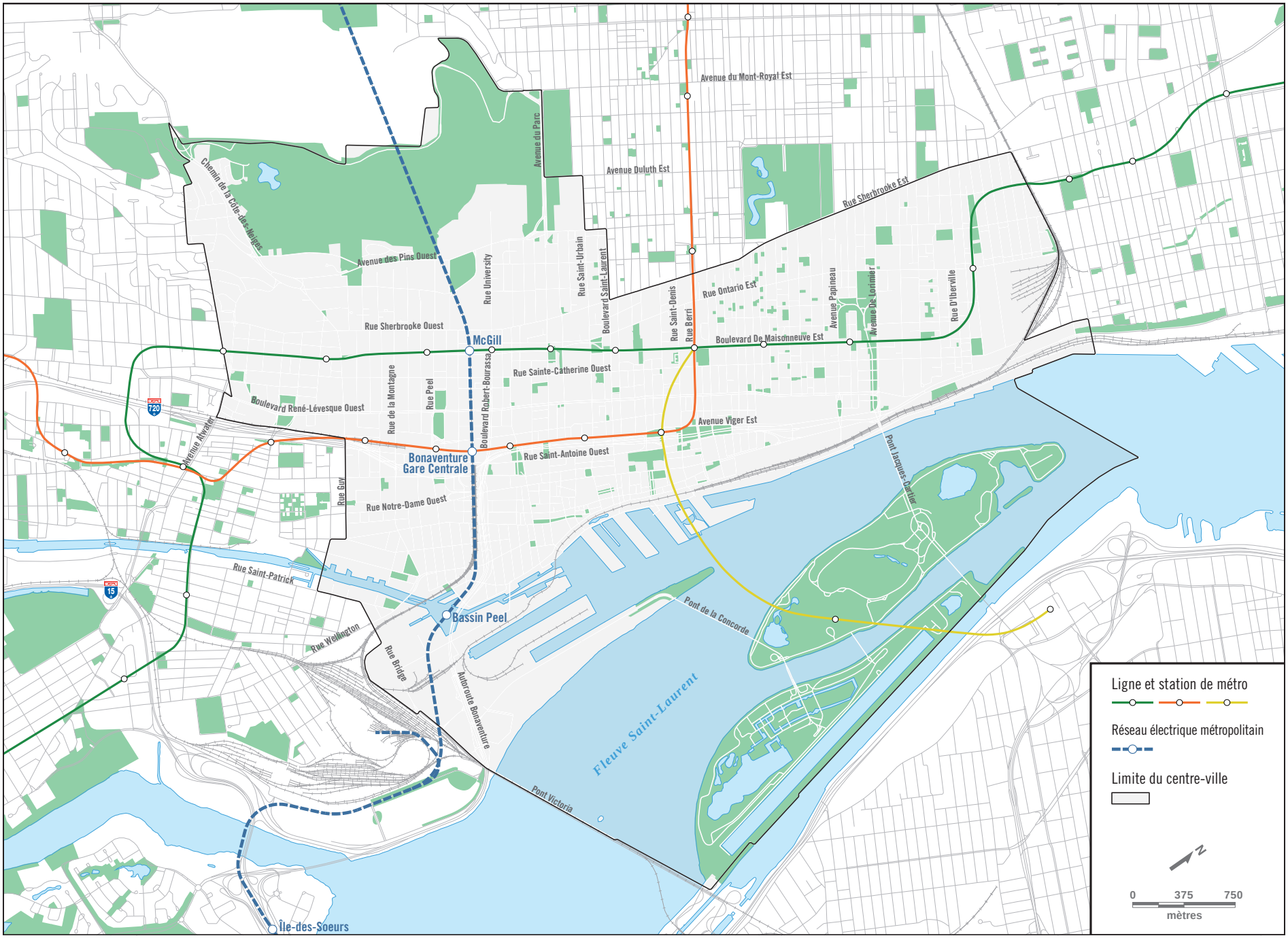

1.2 Bonifier le réseau de transport en commun desservant le centre-ville depuis le nord-est et l'est de Montréal

La Ville souhaite améliorer l'accès du centre-ville en transport en commun depuis le nord-est et l'est afin de désengorger le réseau existant, et en particulier la ligne orange, d'absorber la hausse constante de l'achalandage et de desservir les quartiers denses de Montréal. La Ville soutient donc l'accroissement du réseau de transport en commun dans cette direction. À cette fin, toutes les options technologiques de transport seront évaluées en tenant compte de leur efficacité et de leur intégration aux quartiers.

- Implanter de nouveaux liens de transport en commun de capacité intermédiaire à lourde permettant de relier le centre-ville aux quartiers du nord et de l'est de Montréal

Horizon : moyen - long terme

Actions associées

Mise en œuvre du Plan local des déplacements de l'arrondissement Ville-Marie

Mise en œuvre de la Politique de stationnement :

- Développement de pôles de mobilité durable intégrant vélos, BIXI, taxis, véhicules en libre-service et autopartage autour de certaines stations de métro et dans des secteurs moins bien desservis par le transport en commun. Prioritairement, des pôles de mobilité durable seront développés au centre-ville dans les secteurs suivants :
  - Griffintown
  - Cité du Multimédia
  - Sainte-Marie

Réalisation du service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX d'ici 2022

Poursuite de la mise en service des voitures de métro Azur (STM)

Cibles	Indicateurs
• Atteindre une part modale, tous motifs confondus sur 24 heures, de 60% pour les déplacements vers le centre-ville en transport en commun d'ici 2030	• Part modale des déplacements en transport en commun sur 24 heures
• Augmenter de 100 000 déplacements par jour l'offre de transport en commun à destination du centre-ville d'ici 2030	• Nombre de déplacements par jour en transport en commun à destination du centre-ville

TETE DE TRAIN

2

Partenaires

- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec
- Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée
- Administration portuaire de Montréal
- Canadien Pacifique
- Canadien National
- Société de transport de Montréal
- Grands propriétaires privés
- Promoteurs communautaires
- Caisse de dépôt et placement du Québec infra
- Parcs Canada
- Société immobilière du Canada/Société du Vieux-Port

ENTREPRENDRE LA TRANSFORMATION DES SECTEURS RIVERAINS SITUÉS AUX ENTRÉES DE VILLE

La Ville a entrepris ces dix dernières années des projets urbains d'envergure, qui accompagnent le redéveloppement de secteurs stratégiques ou permettent le désenclavement des quartiers qui composent le centre-ville. Mentionnons à ce titre le réaménagement du Quartier des spectacles et de Griffintown, la transformation de l'entrée de ville Bonaventure et celle du secteur Champ-de-Mars, avec le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie.

Les secteurs d'entrée de ville, situés à l'est et à l'ouest du Vieux-Port, feront l'objet d'un travail de planification au cours des prochaines années. En effet, le réaménagement du secteur situé aux abords du pont Jacques-Cartier permettra d'ouvrir le centre-ville sur le fleuve et d'atténuer les barrières physiques que représentent les infrastructures routières. Par ailleurs, le réaménagement de l'entrée de ville par le pont Champlain permettra de nouveaux accès aux berges. Il s'agit aussi de planifier les derniers grands secteurs du centre-ville qui connaissent déjà une impulsion, avec une station du REM au Bassin Peel et le redéveloppement du site de la Maison de Radio-Canada.

La transformation de ces secteurs en bordure du centre-ville pourra être l'occasion de générer de nouveaux emplois, autant dans le secteur tertiaire que dans le secteur industriel léger, d'accueillir des projets résidentiels de formes variées ainsi que des services et des équipements de proximité, et de faire connaître leur histoire, à travers la mise en valeur du patrimoine qu'ils accueillent.

2.1 Réaliser la planification du secteur Square Papineau–Pied-du-Courant et débuter sa mise en œuvre

Le secteur Square Papineau–Pied-du-Courant, situé en bordure des quartiers Centre-Sud et Sainte-Marie, est marqué par la convergence d'axes métropolitains de circulation routière : pont Jacques-Cartier, rue Notre-Dame Est et autoroute Ville-Marie. À l'échelle locale, ces infrastructures affectent la qualité de vie des résidents, les déplacements actifs et l'accessibilité des abords du fleuve. Le secteur comprend également des témoins de différentes époques de l'histoire de la ville : le pont Jacques-Cartier, le site historique du Pied-du-Courant, la station de pompage Craig, ou encore le patrimoine industriel lié à la brasserie Molson. Enfin, la transformation à venir de sites de grande envergure comme ceux de la Maison de Radio-Canada et de la brasserie Molson aura un impact majeur sur cette partie du centre-ville.

La Ville de Montréal entamera donc à court terme une opération de planification en collaboration avec ses partenaires. L'objectif de la démarche sera de faire du secteur un quartier urbain dynamique, intégré aux secteurs adjacents, tout en assurant son rôle de porte d'entrée du centre-ville. À cet égard, la Ville et la Société des ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée ont annoncé le réaménagement des abords du pont Jacques-Cartier, ces interventions constituant le premier jalon de la transformation de l'ensemble du secteur.

La stratégie d'intervention pourra comprendre un retissage de la trame urbaine, l'ouverture du secteur sur le fleuve, le réaménagement de la rue Notre-Dame Est et de l'autoroute Ville-Marie, ou encore, la mise en valeur du patrimoine bâti. Le réaménagement du secteur visera également à offrir une diversité de logements et d'activités.

- Établir les orientations et les hypothèses d'aménagement ainsi que les principales interventions à réaliser en collaboration avec les partenaires
- Réaliser les analyses, les études patrimoniales et les études de faisabilité technique et financière des interventions requises
- Établir un programme d'intervention
- Réaliser les premières interventions

Horizon : court - moyen terme

LE SECTEUR SQUARE PAPINEAU–PIED-DU-COURANT

2.2 Réaliser la planification du secteur Bassin Peel–Bridge-Wellington et débuter sa mise en œuvre

Depuis le début des années 2000, le secteur du Havre de Montréal fait l'objet d'une réflexion concertée. En 2015, il a été ciblé par le Schéma d'aménagement et de développement comme secteur de planification stratégique. La planification détaillée du secteur Bassin Peel–Bridge-Wellington s'inscrit donc dans cette démarche.

Ce secteur fera l'objet d'interventions structurantes telles que la transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard, le réaménagement du domaine public, et l'intégration de la future station Bassin Peel du REM. L'approche vise une redynamisation des activités, ainsi que l'amélioration de l'environnement urbain, des conditions de déplacement et des connexions avec les milieux limitrophes et le fleuve.

La planification prend également en compte la mise en valeur des composantes patrimoniales du secteur, dont le Silo à grains no 5, le canal de Lachine et les bassins, l'ancienne station de pompage Riverside, les forges de Montréal, et le site de commémoration des Irlandais, témoins de la naissance de l'industrialisation au Canada et qui constitueront des repères dans l'organisation spatiale du secteur.

- Poursuivre les études de caractérisation du milieu
- Établir les hypothèses d'aménagement et les principales interventions à réaliser en collaboration avec les partenaires
- Réaliser les études de faisabilité technique et financière des interventions requises
- Établir un programme d'intervention
- Réaliser les premières interventions

Horizon : court - moyen terme

Cible	Indicateurs
• Réaliser les premières interventions afin de réaménager les secteurs d'entrée de ville Square Papineau–Pied-du-Courant et Bassin Peel–Bridge-Wellington d'ici 2025	• Adoption des documents de planification • Inscription des investissements pour les deux secteurs au Programme triennal d'immobilisations

LE SECTEUR DU BASSIN PEEL–BRIGDE-WELLINGTON

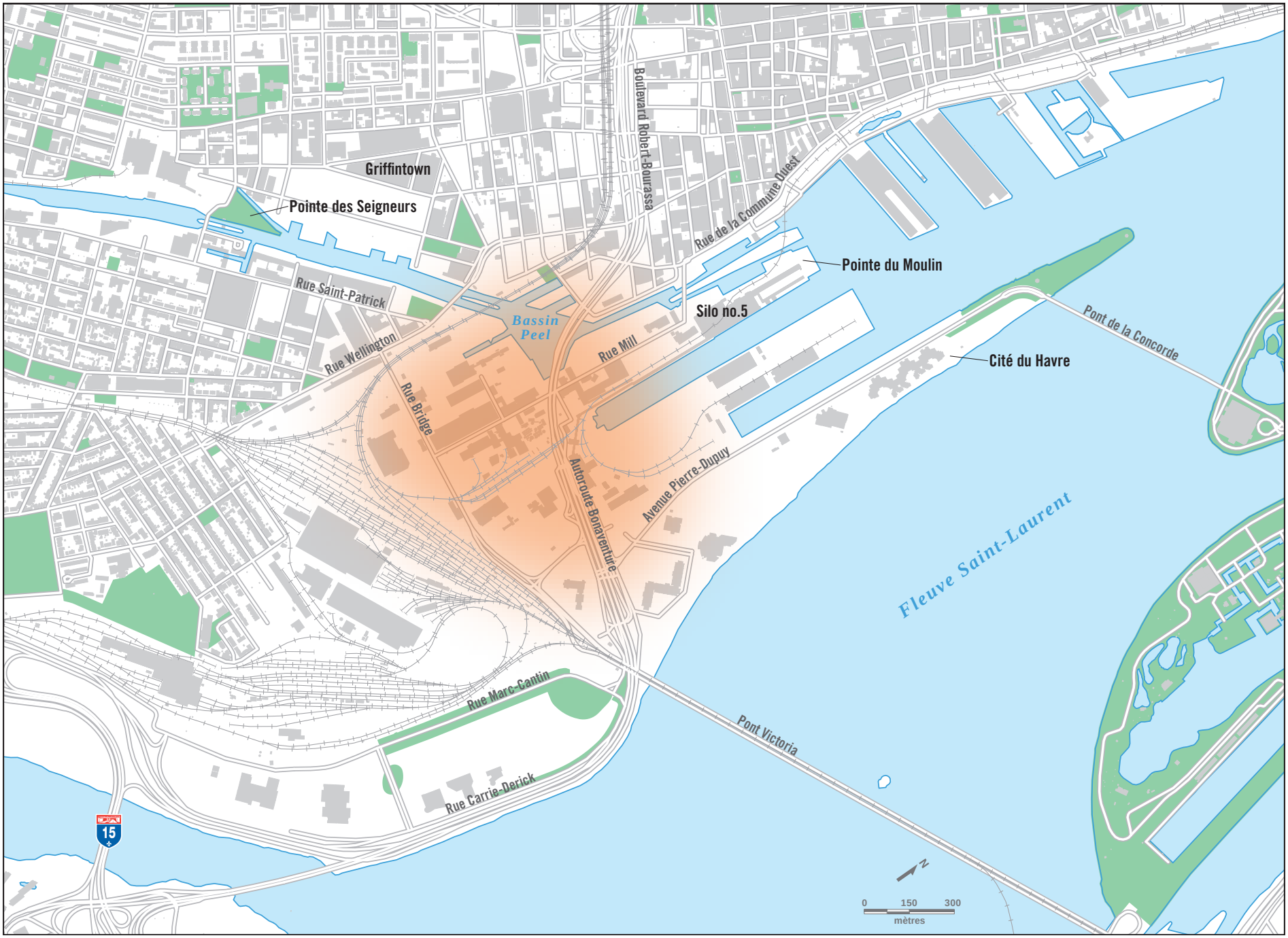

3

Partenaires

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Commissions scolaires
- Société d'habitation et de développement de Montréal
- Grands propriétaires privés
- Promoteurs communautaires
- Office municipal d'habitation de Montréal
- Corporation des Habitations Jeanne-Mance

IMPLANTER DES ÉCOLES ET OFFRIR UNE DIVERSITÉ DE LOGEMENTS POUR LES FAMILLES AU CENTRE-VILLE

Afin d'assurer à long terme la croissance, le dynamisme et le maintien d'une diversité sociale sur le territoire visé par la Stratégie, la Ville mise sur l'arrivée et le maintien de familles résidantes. À cette fin, elle tient à doter le centre-ville d'équipements et de logements correspondant à leurs attentes.

L'implantation d'équipements scolaires, qui est d'ores et déjà un enjeu dans le secteur ouest du centre-ville, deviendra d'autant plus essentielle avec la venue de nouvelles familles. Le plan d'action vise donc l'implantation d'écoles publiques primaires et secondaires réparties sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, la construction résidentielle au centre-ville a été très dynamique ces dernières années, mais s'est orientée principalement vers les logements haut de gamme et de petite taille. Ainsi, l'habitation pour familles en milieu dense doit relever d'importants défis, notamment pour tenir compte des typologies recherchées par celles-ci et de leurs moyens financiers, et ce, dans le contexte de coût élevé des terrains. Le plan d'action propose donc d'encourager une diversification de l'offre résidentielle pour répondre aux besoins d'une variété de ménages, en particulier des familles.

3.1 Mettre en place une stratégie d'implantation d'écoles publiques au centre-ville

La Ville de Montréal souhaite l'implantation de quatre écoles primaires publiques et d'une école secondaire publique au centre-ville d'ici 2030 afin de desservir adéquatement les résidents actuels et futurs. La priorité sera accordée à l'ouverture d'écoles primaires dans les secteurs Peter-McGill et Griffintown. Le contexte dense du centre-ville mènera vraisemblablement à la réalisation d'une mixité verticale et la Ville encourage la Commission scolaire de Montréal et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à revoir les paramètres de la Loi en termes d'approche foncière, d'organisation de l'espace et d'architecture.

- Développer, en collaboration avec la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une approche d'intégration d'écoles en milieu dense
- Implanter deux écoles primaires publiques, soit une dans le district Peter-McGill et une dans le secteur Griffintown, d'ici cinq ans
- Implanter, à moyen terme, deux écoles primaires et une école secondaire publiques dans les secteurs en demande

Horizon : court - moyen terme

3.2 Adapter les programmes de subvention en habitation au contexte du centre-ville

Les modalités de deux programmes de subvention en habitation existants seront ajustées pour tenir compte du contexte particulier du centre-ville. D'un côté, le programme *Acquisition d'une propriété*, qui aide les ménages à acquérir une propriété, contribue directement à stimuler la demande. De l'autre, le programme *Habitations urbaines pour familles*, qui s'adresse aux promoteurs résidentiels, est l'outil désigné pour agir sur l'offre de logements pour familles.

- Ajuster notamment les aspects financiers et les critères d'éligibilité, en fonction de la réalité spécifique du marché sur le territoire du centre-ville

Horizon : court terme

LES TERRITOIRES DES NOUVELLES ÉCOLES PUBLIQUES

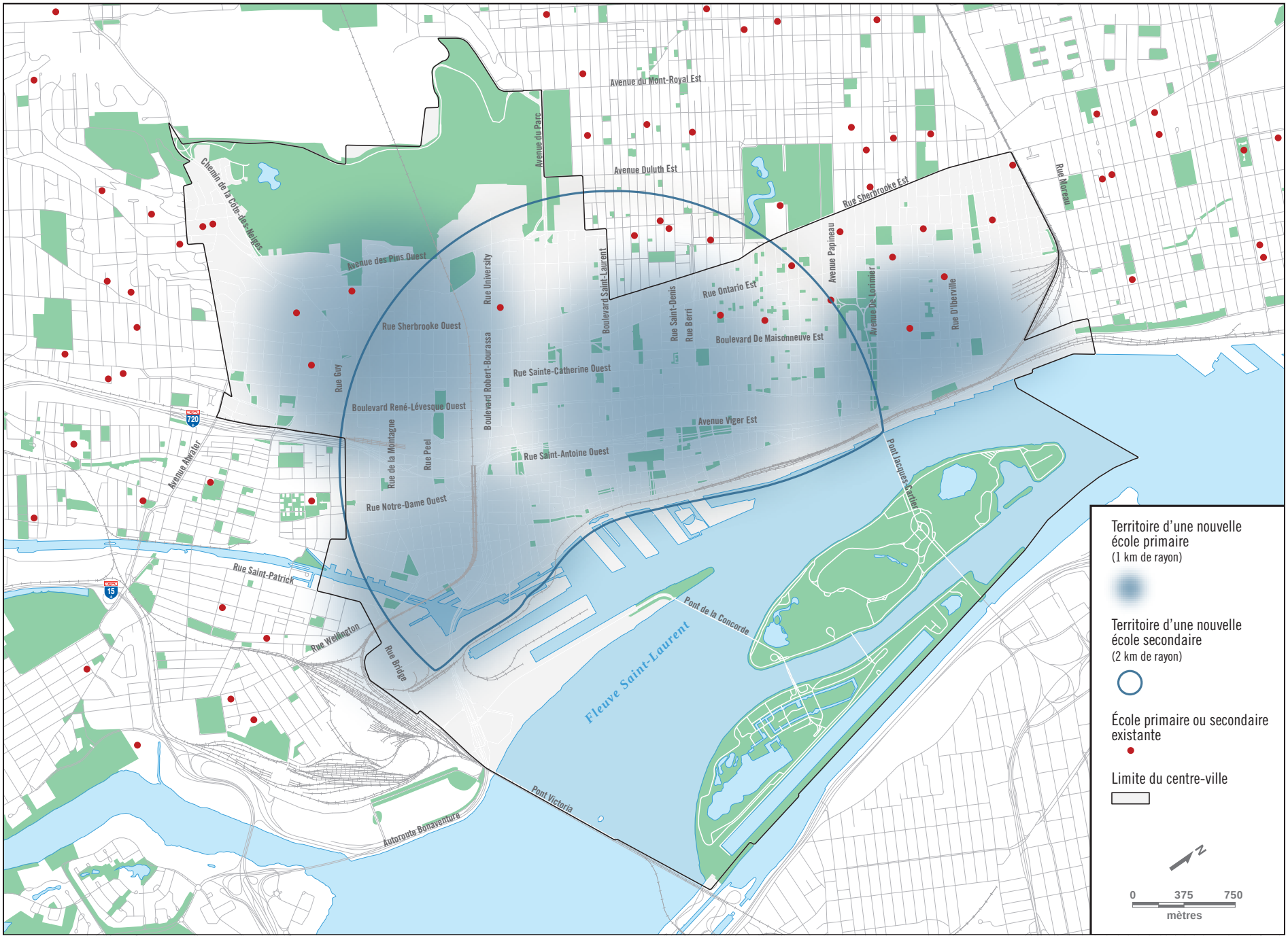

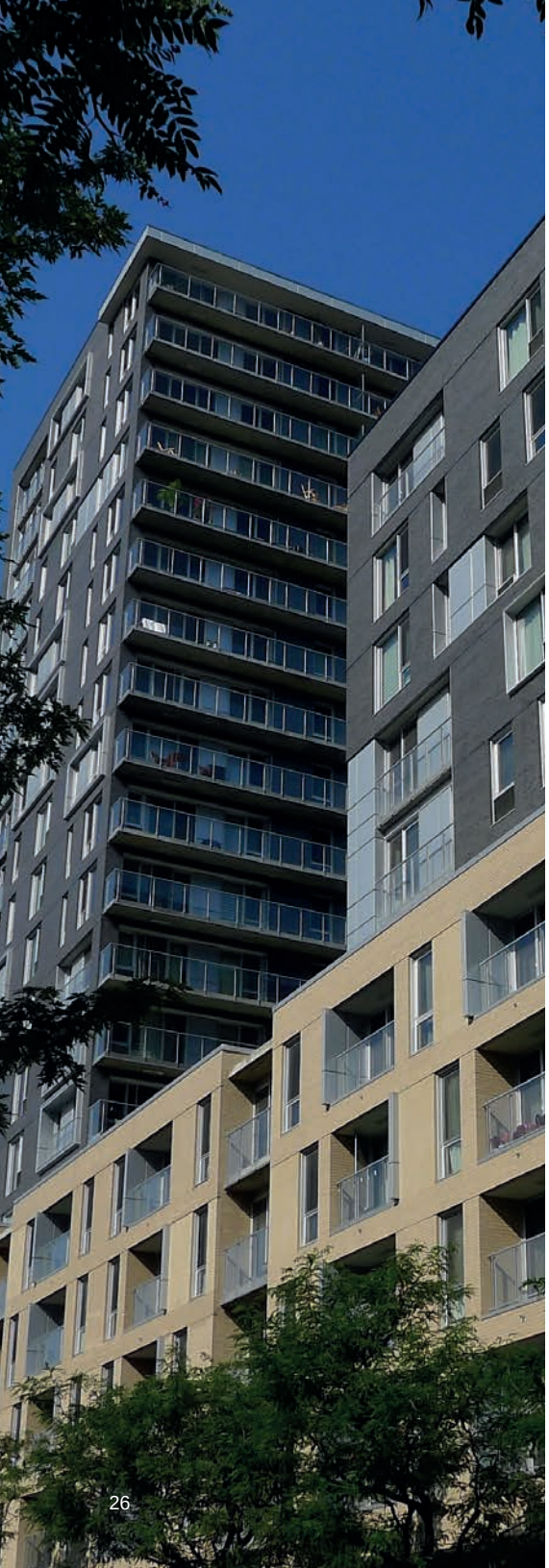

3.3 Soutenir la réalisation de projets résidentiels exemplaires alliant densité et milieu favorable aux familles

La Ville soutiendra la réalisation de projets exemplaires, notamment dans le cadre de la reconversion d'un ensemble institutionnel, intégrant des logements pour familles, des services collectifs et des espaces verts. Ces projets seront exemplaires d'abord dans leur approche d'une densité intégrant les besoins des familles avec enfants. Ils assureront l'inclusion de logements sociaux et communautaires selon les principes établis par la Stratégie d'inclusion de logements abordables. Ils devront miser sur l'innovation dans la forme architecturale, la mobilité durable ou l'aménagement du domaine public.

- Réaliser des acquisitions stratégiques
- Établir les lignes directrices
- Soutenir des projets exemplaires
- Explorer diverses formules innovantes d'accession à la propriété visant à assurer la pérennité de l'abordabilité

Horizon : court - moyen terme

Actions associées

Lancement du fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement Ville-Marie

Application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables

Poursuite de la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles :
- Aménagement de quartiers où il fait bon vivre et grandir
- Promotion de Montréal: vivre et grandir à Montréal

Élaboration d'une politique du logement étudiant

Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action montréalais en itinérance et réalisation du plan d'action 2018-2020

Développement immobilier comprenant une part de logements en marché privé, des condos abordables, une coopérative d'habitation et des espaces commerciaux, situé sur l'espace de stationnement de la STM près de la station de métro Frontenac (STM – SHDM)

Cibles	Indicateurs
• Ajouter 1000 logements de trois chambres et plus au centre-ville d'ici 10 ans, dont une proportion significative sera abordable pour une famille qui achète une propriété pour la première fois	• Part des logements de trois chambres et plus dans les nouveaux projets de construction
• Accueillir 3000 nouveaux ménages avec enfants au centre-ville d'ici 10 ans	• Nombre de ménages avec enfants
• Doter le centre-ville de quatre nouvelles écoles primaires publiques et d'une nouvelle école secondaire publique	• Nombre d'écoles primaires et secondaire publiques

4

Partenaires

- Gouvernements fédéral et provincial
- Universités
- Partenariat du Quartier des spectacles
- Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Ordre des architectes du Québec
- Propriétaires et gestionnaires d'immeubles commerciaux
- Quartier de l'innovation

STIMULER L'EMPLOI AU CENTRE-VILLE, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'attractivité du centre-ville de Montréal dépend de multiples facteurs tels que son rayonnement à l'international, la vigueur de ses entreprises, l'efficacité du transport en commun, la qualité de l'aménagement du domaine public ou encore l'abordabilité des logements. Afin de stimuler le développement économique, la Ville mettra en place des mesures dédiées, orientées vers l'innovation.

La concentration d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche, la présence du Quartier de l'innovation, la concentration des emplois liés à l'économie du savoir et la forte fréquentation du centre-ville créent un écosystème stimulant qui doit être soutenu et mis à profit.

La Ville de Montréal souhaite ainsi renforcer le centre-ville comme lieu de démonstration et comme plateforme de recherche et d'expérimentation, particulièrement en matière de services urbains et d'environnement. En effet, des mesures innovantes pour réduire les îlots de chaleur et les émissions de gaz à effet de serre contribueront à l'attrait du centre-ville autant pour le développement économique que pour la qualité des milieux de vie.

Par ailleurs, la Ville veut conforter le centre-ville comme place d'affaires et pôle commercial régional distinctif. Il doit en effet continuer à se démarquer à la fois par une offre de destination unique, par la présence de concepts novateurs, et par une offre de proximité variée.

4.1 Consolider l'attractivité du centre-ville comme place d'affaires

La Ville entend miser sur les atouts du centre-ville comme place d'affaires, dont la sécurité et une fiscalité avantageuse. Elle vise également à développer son positionnement sur le plan de l'immobilier durable et performant tout comme du bâtiment intelligent. Enfin, elle misera sur la sensibilisation à la qualité du design des tours de bureaux (architecture, intérieurs, espaces extérieurs).

- Faire la promotion des avantages concurrentiels du centre-ville à l'international
- Promouvoir un cadre bâti vert et intelligent
- Mettre en place des initiatives soutenant la qualité et l'originalité de design pour les immeubles à bureau

Horizon : en continu

4.2 Soutenir l'expérimentation technologique et l'innovation urbaine

Le centre-ville peut compter sur la présence d'universités et de centres de recherche et mettre à profit cette synergie pour répondre aux enjeux urbains collectifs. Il profite également d'une concentration exceptionnelle d'entreprises innovantes et de *Startup*s. Dans ce contexte, la Ville souhaite mettre de l'avant une approche de ville laboratoire. Les conditions seront donc mises en place pour faciliter l'expérimentation en situation réelle de projets d'avant-garde liés aux infrastructures urbaines et à la gestion des services urbains.

- Promouvoir l'innovation technologique verte
- Fonder l'Institut de l'électrification et des transports intelligents
- Implanter un corridor d'essai en transport électrique et en transport intelligent

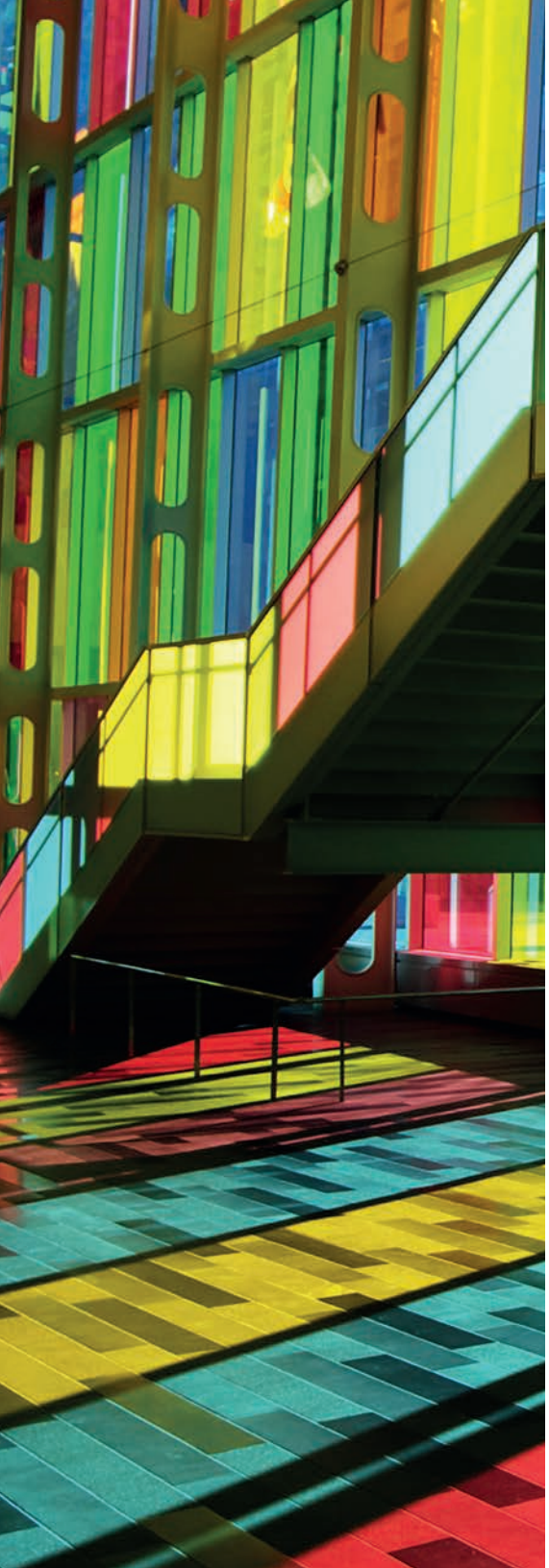

- Établir un centre de prototypage urbain
- Promouvoir le Laboratoire numérique urbain (LNU) du Quartier des spectacles
- Déployer un réseau de fibre optique permettant l'offre de WiFi public gratuit au centre-ville
- Mettre en relation les centres de recherche et les petites et moyennes entreprises

Horizon : court terme

4.3 Soutenir une offre commerciale diversifiée

Le centre-ville de Montréal joue plusieurs rôles, à la fois lieu de travail, site touristique, milieu de vie, campus urbain, et l'offre commerciale doit refléter ces différents rôles. La Ville souhaite tout d'abord maintenir la distinction du cœur du centre-ville en y encourageant le maintien et l'implantation de commerces à grande visibilité et en y valorisant l'implantation de commerces aux concepts innovants, et mettant à profit les nouvelles technologies. Enfin, la Ville poursuivra ses efforts pour encourager une desserte de commerces de proximité dans chaque secteur où la croissance de la population le justifiera.

- Maintenir le calibre international du commerce dans le quartier des affaires
- Favoriser l'implantation de concepts commerciaux innovants
- Assurer une offre commerciale de proximité

Horizon : en continu

Actions associées

Adoption et mise en œuvre de la planification stratégique du développement économique de la métropole 2018-2023

Adoption et mise en œuvre du projet de Politique de développement culturel 2017-2022, intitulée Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique

Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action Montréal Ville intelligente et numérique :

- Créer un environnement facilitant l'émergence d'entreprises dans le créneau économique ville intelligente
- Rendre disponible l'ensemble des données mobilité en temps réel
- Multiplier les sources d'innovation pour la résolution de problématiques urbaines

Cibles	Indicateurs
• Maintenir la part des immeubles à bureau du centre-ville à 60 % dans la région métropolitaine de Montréal	• Part des immeubles à bureau du centre-ville dans la région métropolitaine de Montréal
• Accroître la part des emplois au centre-ville à 25% dans la région métropolitaine de Montréal	• Part des emplois du centre-ville dans la région métropolitaine
• Assurer une desserte commerciale diversifiée	• Superficie commerciale, par type et par secteur
• Rétablir une consommation d'énergie (GJ /m^2) équivalente ou inférieure à celle de 1990 (2,17 GJ/m^2) dans le secteur commercial et institutionnel d'ici 2020	• Énergie consommée par le secteur commercial et institutionnel au centre-ville • Nombre d'immeublles commerciaux ou institutionnels ayant une certification environnementale
• Accueillir des projets expérimentaux liés à la gestion des services urbains	• Nombre de projets expérimentés sur le territoire du centre-ville

5

Partenaires

- Société de transport de Montréal
- Vélo Québec
- Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée

ASSURER LA CONVIVIALITÉ ET LE VERDISSEMENT DES RUES ET DES LIEUX PUBLICS

L'attrait du centre-ville, milieu compact et fortement fréquenté, dépend en grande partie de la qualité de ses espaces publics. La part modale des déplacements actifs a continuellement augmenté ces dernières années et cette hausse accentue l'importance d'offrir un réseau agréable et sécuritaire. La Ville vise ainsi un accroissement de l'espace dédié aux piétons et aux cyclistes, mais aussi une réduction des îlots de chaleur, une augmentation de la biodiversité ainsi qu'une valorisation des espaces riverains, en bordure du fleuve et du canal.

Les éléments identitaires que sont le fleuve et la montagne, à la fois limites du centre-ville et repères, sont mis en valeur par de vastes parcs et espaces publics, soit le parc du Mont-Royal, le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Port. La Ville souhaite poursuivre l'ouverture du centre-ville sur le fleuve en aménageant de nouveaux parcs riverains et faciliter l'accès au fleuve comme à la montagne.

La qualité du domaine public et la convivialité des déplacements actifs contribuent autant à la vitalité commerciale qu'à la qualité de vie des résidents. Le plan d'action mise sur la réfection des grandes artères du centre-ville qui sont à la fois des liens entre les différents quartiers et des pôles d'achalandage considérables par la présence de stations de métro, d'institutions, d'activités culturelles, de complexes commerciaux ou de bureaux. La rue Sainte-Catherine, artère commerciale emblématique, est d'ores et déjà priorisée. Le statut de Montréal, Ville UNESCO de design se reflètera dans la qualité du design des espaces publics mais aussi dans les outils de communication autour des chantiers et dans les processus de conception mis en place. En parallèle, des mesures facilitant le stationnement et la livraison seront appliquées.

5.1 Créer un réseau d'espaces publics riverains et faciliter leur accès

De nouveaux lieux publics seront aménagés en vue de créer des fenêtres sur le fleuve aux abords des ponts Jacques-Cartier, Victoria et Champlain. Les espaces publics aux abords du Bassin Peel seront également mis en valeur. Les parcours piétons et cyclistes pour s'y rendre feront partie de cette planification.

- Créer un nouvel espace public ouvert sur le fleuve aux abords du pont Jacques-Cartier et réaménager le secteur d'entrée de ville
- Aménager un parc riverain entre les ponts Victoria et Champlain par le déplacement et la transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain
- Poursuivre la mise en valeur des lieux publics aux abords du Bassin Peel et de la Pointe du Moulin, ainsi qu'aux abords du canal de Lachine jusqu'à la Pointe des Seigneurs

Horizon : moyen - long terme

5.2 Mettre en valeur la rue Sainte-Catherine

La rue Sainte-Catherine, l'artère majeure du centre-ville, fera l'objet d'un réaménagement complet. Un programme de soutien aux commerçants sera mis en place afin de compenser l'impact du chantier. En effet, le Programme Réussir à Montréal (PRAM) Sainte-Catherine Ouest comprendra deux volets : tout d'abord, différentes mesures (animation, communication, projets spécifiques) seront mises en place durant les travaux et approuvées par un comité consultatif comprenant les partenaires d'affaires de la rue Sainte-Catherine. Après les travaux, un programme de rénovation des locaux commerciaux sera offert. De plus, un projet de structure gonflable, sélectionnée à la suite d'un concours de design, animera et mettra en valeur le chantier.

- Réaménager la rue Sainte-Catherine Ouest : de De Bleury à Mansfield (2018-2022), puis de Mansfield à Atwater
- Mettre en place le PRAM Sainte-Catherine Ouest et le projet de mise en valeur du chantier
- Réaménager la rue Sainte-Catherine Est, de Saint-Dominique à Saint-Hubert

Horizon : court - moyen terme

5.3 Rééquilibrer le partage du domaine public en faveur des modes de transport actif et collectif et du verdissement

La Ville entreprend de réaménager les grandes artères du centre-ville, en intégrant systématiquement l'élargissement des trottoirs, l'ajout de mobilier urbain ainsi que la plantation d'arbres et de végétaux. Ces réaménagements donneront lieu à un nouvel agencement des modes de transport (camionnage, vélo, autobus) et des types d'usages présents le long de l'axe. Le réseau de pistes cyclables sera également complété en vue de créer des liens continus à travers le territoire.

- Réaménager les artères du centre-ville et assurer la mise en valeur des chantiers :
  - Phase 1 : rue Peel, rue Berri, avenue des Pins
  - Phases subséquentes : boulevard René-Lévesque, rue Sherbrooke, boulevard De Maisonneuve, chemin de la Côte-des-Neiges, rue Guy, rue Saint-Urbain, boulevard Saint-Laurent, rue Saint-Denis, avenue Papineau et avenue De Lorimier
- Aménager de nouveaux itinéraires de découverte (promenades urbaines)

Horizon : en continu

5.4 Accroître le budget dédié à l'entretien du domaine public

Une bonification du budget dédié à l'entretien des rues et des espaces publics, incluant la propreté, l'entretien des végétaux ou les réparations mineures, est nécessaire pour répondre aux impacts de l'achalandage du territoire.

- Déterminer un budget suffisant et récurrent pour assurer l'entretien adéquat des rues et des espaces publics du centre-ville

Horizon : en continu

5.5 Soutenir des mesures d'intervention en itinérance

En vue d'optimiser l'intervention auprès des populations marginalisées présentes dans l'espace public et d'améliorer la cohabitation entre les différents usagers, la Ville mettra en place des nouvelles mesures d'intervention en itinérance sur le territoire du centre-ville.

- Soutenir les interventions en itinérance au square Cabot ainsi que dans les secteurs de l'Accueil Bonneau et du Village

Horizon : en continu

Actions associées

Réalisation de projets d'aménagement du domaine public :
- Griffintown : rues habitées et quatre parcs
- Quartier des spectacles (pôle Place des Arts) : Place des Arts et esplanade Clark
- Quartier des spectacles (pôle Quartier latin) : abords de l'UQÀM et place Pasteur
- Quartier des gares : parc Ville-Marie
- Parc Jean-Drapeau
- Square Viger
- Boulevard Robert-Bourassa
- Promenade urbaine Fleuve-Montagne
- Secteur Champs-de-Mars
- Place Vauquelin
- Place Jacques-Cartier
- Rues Saint-Paul et de la Commune
- Place du Canada et square Dorchester
- Quartier chinois : rue de la Gauchetière et ses abords
- Abords du pont Jacques-Cartier
- Projets pilotes pour l'accès public aux jardins institutionnels au centre-ville
- Entrée Cedar du parc du Mont-Royal

Mise en œuvre du Plan local des déplacements de l'arrondissement Ville-Marie

Mise en œuvre de la Politique de stationnement :
- Création d'un environnement propice au déploiement d'une mobilité plus durable, notamment par le développement de pôles de mobilité durable (vélos, BIXI, taxis, véhicules en libre-service, autopartage)
- Implantation de stationnements réservés aux modes de transport alternatifs à l'automobile (vélo, autopartage et véhicules libre-service)
- Mutualisation des stationnements
- Adaptation de l'espace de stationnement en fonction des saisons (« placottoires », vélos, terrasses, etc.)
- Évaluation de la faisabilité d'un centre de distribution urbaine (CDU) afin de favoriser la desserte du « dernier kilomètre »

Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action en accessibilité universelle :
- Amélioration de l'accessibilité universelle des aménagements urbains

Cibles	Indicateurs
• Réaliser l'aménagement de trois nouveaux espaces publics riverains d'ici 2030	• Nombre d'espaces publics riverains réalisés
• Planter 8400 arbres sur le territoire du centre-ville d'ici 2025	• Nombre d'arbres plantés sur le territoire
• Réaménager les rues Sainte-Catherine Ouest, Peel, Berri et l'avenue des Pins d'ici 5 ans • Réaménager les rues Sainte-Catherine Est, Sherbrooke, Saint-Denis, Guy, Saint-Urbain, les boulevards De Maisonneuve, René-Lévesque, Saint-Laurent, le chemin de la Côte-des-Neiges et les avenues Papineau et De Lorimier d'ici 2030	• Nombre de kilomètres de rue réaménagée
• Implanter 3 pôles de mobilité durable d'ici 2020	• Nombre de pôles de mobilité durable implantés
• Offrir des services d'intervention en itinérance dans les espaces publics où cela est nécessaire	• Réalisation des mesures d'intervention en itinérance
• Accroître le budget dédié à l'entretien	• Budget dédié à l'entretien

6

Partenaires

- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Société québécoise des infrastructures
- Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
- Grands propriétaires privés
- Promoteurs communautaires
- Université McGill
- Société d'habitation et de développement de Montréal
- Maison de Radio-Canada
- Office municipal d'habitation de Montréal

APPUYER LA RECONVERSION D'ENSEMBLES INSTITUTIONNELS MAJEURS

La Stratégie centre-ville fait référence à la reconversion des ensembles institutionnels et publics du centre-ville comme un modèle potentiel de régénération urbaine. Ces sites représentent une occasion unique de développer des projets intégrant des usages diversifiés et répondant aux enjeux spécifiques du centre-ville en matière notamment de logements pour familles et pour personnes à faibles revenus, ou encore, d'espaces de travail abordables.

La Ville envisage également que chacun des projets de reconversion comprenne une composante à vocation collective : équipement communautaire, espace vert accessible, institution, etc. En outre, la mise en valeur de grands ensembles patrimoniaux représente, sur le plan culturel, une contribution à la préservation d'éléments marquants de l'identité de la société montréalaise. Deux de ces ensembles étant situés dans le site patrimonial du Mont-Royal, leur reconversion pourra contribuer à la mise en valeur du flanc sud et est de la montagne.

Les projets de reconversion pourront, selon les cas, être amorcés par une période d'occupation temporaire, à la suite du déménagement des activités actuelles, pouvant prendre fin avec le début des travaux pour le projet futur. Cette période de transition permettrait d'éviter la détérioration des bâtiments, d'expérimenter des usages et de faire bénéficier la communauté de ces espaces disponibles.

6.1 Définir et réaliser le projet de mise en valeur du site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

Ce site emblématique de Montréal, en voie d'acquisition par la Ville, fera l'objet d'un projet unique et deviendra accessible au public. L'objectif est de réaliser un projet à vocation communautaire, culturelle et éducative qui offrira un lieu renouvelé à la collectivité montréalaise. Cette reconversion sera l'occasion de mettre en valeur le patrimoine bâti et le paysage patrimonial exceptionnel du flanc est du mont Royal, tout en créant un lien entre la montagne et les quartiers environnants.

- Élaborer les orientations pour la mise en valeur du site
- Mettre en place un modèle de gouvernance et des partenariats
- Réaliser le projet

Horizon : moyen terme

6.2 Favoriser et encadrer le projet de reconversion de l'hôpital Royal Victoria

La majeure partie du site de l'hôpital Royal Victoria doit être prise en charge par l'Université McGill pour l'aménagement de locaux et d'infrastructures. La Ville soutient le projet de l'Université, qui permettrait de renouveler la vocation institutionnelle de ce site. Le projet permettrait en outre d'assurer un accès public à ce site patrimonial emblématique, de mettre en valeur des bâtiments patrimoniaux mais aussi d'accroître la superficie d'espaces verts dans le site patrimonial du Mont-Royal et d'aménager un nouvel accès piétonnier vers le parc du Mont-Royal. Par ailleurs, la Ville portera une attention particulière aux projets de reconversion des autres parties du site, dont le pavillon Ross et le pavillon des femmes.

- Accompagner et encadrer le projet de l'Université McGill
- Accompagner et encadrer les projets pour les parties non comprises dans le projet de McGill
- Faciliter, le cas échéant, la mise en place d'usages temporaires sur le site

Horizon : moyen terme

6.3 Requalifier le site de l'ancien hôpital de la Miséricorde

Les bâtiments de l'ancien hôpital de la Miséricorde sont inoccupés depuis le transfert des activités du Centre hospitalier Jacques-Viger en 2007. Le Centre avait alors été déclaré non sécuritaire et exigeait d'importantes rénovations. La Ville souhaite une occupation à des fins diversifiées à dominante résidentielle, pouvant comprendre un équipement collectif, de même que la mise en valeur des éléments patrimoniaux pouvant être conservés.

- Évaluer la faisabilité technique et financière de la réutilisation des édifices
- Réaliser des études sur l'intérêt patrimonial, l'évaluation environnementale et définir les orientations du redéveloppement sur les plans patrimonial, architectural et paysager

Horizon : moyen terme

6.4 Encadrer le redéveloppement du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants à des fins diverses

Le projet soumis propose une mixité de fonctions dont des logements (près de 1200 unités), des bureaux, des commerces et un équipement collectif municipal, le centre Peter-McGill. Le projet comprendra notamment une part de logements abordables ainsi que plus de 150 logements sociaux et communautaires. Enfin, il contribuera à une bonification des espaces verts publics.

- Encadrer et accompagner le projet de redéveloppement
- Coordonner le volet résidentiel social et assurer la réalisation de l'équipement collectif
- Aménager les espaces verts publics

Horizon : court terme

6.5 Encadrer le redéveloppement du site de la Maison de Radio-Canada

La reconversion du site de la Maison de Radio-Canada, d'une superficie significative, est actuellement à l'étude. Les objectifs sont d'assurer un redéveloppement intégré aux quartiers adjacents, notamment par un prolongement de la trame urbaine, et de densifier l'occupation du site. La Ville privilégie une diversité résidentielle comprenant des logements sociaux et abordables, des logements pour familles et une variété d'activités. La desserte en équipements collectifs sera également prévue.

- Accompagner et encadrer le redéveloppement du site de Radio-Canada
- Réaliser les interventions sur le domaine public

Horizon : moyen terme

6.6 Assurer la reconversion du terrain de stationnement de l'ensemble hospitalier de l'Hôtel-Dieu à des fins de logement social

La partie nord du site, le long de la rue Saint-Urbain, actuellement occupée par un stationnement de surface, est ciblée pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant des logements destinés aux familles.

- Poursuivre les discussions avec le Gouvernement du Québec pour l'acquisition du terrain
- Définir et réaliser le projet

Horizon : moyen terme

6.7 Soutenir la reconversion des pavillons excédentaires de l'hôpital Notre-Dame et de l'Institut thoracique

La Ville soutient la reconversion de ces pavillons excédentaires à des fins de logement social, répondant aux besoins des citoyens des quartiers environnants.

- Soutenir les différents acteurs dans le but de mener à bien les projets de reconversion, en privilégiant l'inclusion d'un volet résidentiel pour personnes vulnérables

Horizon : moyen terme

Actions associées

Mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine:

- Développement de procédures pour accompagner les instances gouvernementales et les autres partenaires dans l'élaboration des conditions de vente de leurs biens patrimoniaux
- Mise en valeur du patrimoine bâti et paysager exceptionnel de l'ensemble conventuel du site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph tout en requalifiant et en retissant ses liens avec le quartier environnant
- Établissement de mesures facilitatrices pour encourager les usages transitoires ou temporaires dans les bâtiments vacants

Cibles	Indicateurs
• Réaliser un projet et occuper les bâtiments du site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph dans une perspective culturelle, communautaire et éducative	• Réalisation du projet
• Intégrer une composante collective aux projets de reconversion	• Nombre de projets ayant une composante institutionnelle, publique ou communautaire
• Mettre en valeur le patrimoine bâti lors de reconversion des ensembles institutionnels	• Nombre de projets de mise en valeur patrimoniale dans des ensembles institutionnels réalisés
• Encourager l'occupation transitoire des ensembles institutionnels inoccupés	• Nombre d'expériences d'usage transitoire dans des sites institutionnels au centre-ville • Taux d'occupation des bâtiments des ensembles institutionnels

7

CONSOLIDER LES RÉSEAUX CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-VILLE

Le centre-ville de Montréal est le premier pôle artistique et culturel du Québec. Il accueille une multitude de lieux de diffusion, de création, de divertissement, et ce, autant à l'échelle locale qu'à l'échelle métropolitaine. Cette variété culturelle est un atout important pour la Ville, tout comme le projet urbain du Quartier des spectacles, en voie d'être complété, qui confère à Montréal un rayonnement international.

D'autres dimensions de la vie culturelle sont liées à l'accessibilité de l'offre culturelle pour les résidents, à la consolidation des lieux de création, de production et de diffusion ou encore à la mise en valeur du patrimoine. Le réseau communautaire est lui aussi essentiel dans un milieu habité, dense et mixte socialement comme le centre-ville.

Plusieurs églises du territoire accueillent des événements, notamment artistiques, louent des locaux à des groupes communautaires et à des organismes culturels, ou hébergent des services aux populations en situation d'itinérance. Le changement de vocation et les difficultés d'entretien des églises soulèvent des enjeux patrimoniaux, culturels et communautaires. La Ville vise ainsi à mobiliser et à soutenir les acteurs du milieu afin de préserver et renforcer ces vocations culturelles et communautaires, associées à la mise en valeur d'édifices patrimoniaux. Le plan d'action prévoit enfin d'assurer une offre de proximité en équipements culturels et communautaires municipaux.

7.1 Soutenir les activités communautaires et culturelles dans les églises du centre-ville

La Ville mettra de l'avant une approche intégrée visant à soutenir le rôle social et culturel des églises du centre-ville et à assurer la préservation de ce patrimoine exceptionnel. Cette approche sera établie en partenariat avec les propriétaires, les acteurs du milieu des arts et de la culture et le milieu communautaire.

- En collaboration avec ses partenaires, établir une vision pour le soutien des vocations communautaires et culturelles dans les églises du centre-ville

Horizon : en continu

7.2 Implanter un équipement culturel et communautaire dans le quartier Peter-McGill

La Ville dotera l'ouest du centre-ville d'un nouvel équipement collectif qui permettra de répondre à une demande depuis longtemps exprimée par la population résidant dans cette portion du territoire ainsi qu'aux attentes des nouveaux ménages qui s'y établiront. Le centre Peter-McGill comprendra notamment une bibliothèque, des espaces dédiés à la diffusion culturelle et aux organismes communautaires.

- Assurer la réalisation du centre Peter-McGill

Horizon : court terme

Partenaires

- Ministère de la Culture et des Communications
- Partenariat du Quartier des spectacles
- Universités
- Sociétés de développement commercial
- Institutions religieuses
- Acteurs culturels
- Organismes communautaires
- Promoteurs privés

Actions associées

- Renouvellement du mandat du Partenariat du Quartier des spectacles et poursuite de ses activités de développement, de programmation et d'opérateur sur ce territoire
- Projet de réaménagement de la bibliothèque Saint-Sulpice en bibliothèque pour adolescents et laboratoire d'incubation (ministère de la Culture et des Communications, Ville de Montréal, BAnQ)
- Transformation de la tour d'aiguillage Wellington en centre culturel

Cibles	Indicateurs
• Implanter le centre Peter-McGill d'ici 5 ans	• Ouverture du centre Peter-McGill
• Intégrer le patrimoine religieux aux réseaux culturel et communautaire du centre-ville	• Nombre de projets sociaux ou culturels appuyés par la Ville dans des églises du centre-ville

8

Partenaires

- Société d'habitation et de développement de Montréal
- Héritage Montréal
- Comités logements
- Sociétés de développement commercial
- Promoteurs privés

PRÉSERVER L'AUTHENTICITÉ ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE BÂTI DU CENTRE-VILLE

L'échelle humaine du centre-ville de Montréal est l'une des caractéristiques qui fait de ce territoire un endroit où il fait bon vivre. Par ailleurs, la forte densité de population résidante en fait un des centres-villes les plus habités de l'Amérique du Nord. Les différentes périodes de développement de la ville ont marqué le paysage et contribué à la diversité et à la richesse du cadre bâti.

La qualité des milieux de vie et du parc de logements de même que la préservation du patrimoine bâti dans sa diversité sont structurantes pour le centre-ville. Dans l'optique d'une gestion durable du cadre bâti, la Ville souhaite renforcer ses actions relatives à son entretien et à sa préservation. Elle mettra en œuvre des actions visant à valoriser le patrimoine modeste et à prévenir la dégradation du cadre bâti, notamment le Village, le secteur Peter-McGill et le quartier Sainte-Marie.

8.1 Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti du centre-ville

La Ville souhaite assurer la mise en valeur du patrimoine modeste présent au centre-ville, qui peut subir une pression due au développement immobilier, à la densification et à la valeur élevée des terrains. En outre, elle cherchera à favoriser la conception et la réalisation de nouvelles constructions qui misent sur le patrimoine bâti existant.

- Promouvoir l'intégration du bâti d'intérêt existant dans les projets contemporains
- Mettre en place des mesures visant à diminuer la pression du développement sur le patrimoine modeste
- Mettre en évidence les bons projets et souligner leur exemplarité

Horizon : en continu

8.2 Contrer la détérioration du cadre bâti et de l'habitat

Au chapitre de l'entretien du cadre bâti, les bâtiments inoccupés et les tours d'habitation construites entre 1950 et 1970, dont plusieurs affichent des signes de détérioration, seront une priorité pour la Ville. Des mesures pour dissuader de l'inoccupation des bâtiments et pour encourager les usages transitoires seront développées. De plus, une stratégie de dépistage et d'inspection préventive des tours d'habitations ayant un déficit d'entretien sera mise en place, ainsi qu'un programme d'accompagnement pour les propriétaires, comprenant des mesures coercitives.

- Mettre en place une approche ciblée et préventive pour la mise à niveau des logements situés dans les tours d'habitation plus anciennes du centre-ville
- Mettre en place ou promouvoir des programmes d'aide à la restauration du patrimoine modeste
- Développer des mesures visant la mise en valeur des bâtiments inoccupés

Horizon : en continu

Actions associées

Mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine:
- Agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaires des bâtiments municipaux
- Assurer la mise en valeur du patrimoine modeste
- Soutenir la requalification d'ensembles identitaires
- Diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance

Application des programmes Rénovation majeure et Rénovation à la carte (secteur désigné « Centre-Sud »)

Poursuite de la mise en œuvre du Plan de lutte à l'insalubrité

Cibles	Indicateurs
• Diminuer le taux d'inoccupation des bâtiments patrimoniaux du centre-ville	• Évolution du taux d'inoccupation sur cinq ans
• Augmenter le nombre de bâtiments patrimoniaux restaurés	• Nombre de bâtiments patrimoniaux restaurés
• Augmenter le nombre de bâtiments patrimoniaux mis en valeur dans des projets contemporains	• Nombre de bâtiments patrimoniaux requalifiés et intégrés à des projets contemporains
• Inspecter annuellement 300 logements situés dans des tours au centre-ville	• Nombre d'inspections réalisées • Nombre de corrections apportées

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Page couverture	Centre-ville de Montréal © Ville de Montréal
Page 6	International de Jazz de Montréal © Jean-François Leblanc
Page 11	Grand rendez-vous du centre-ville © Office de consultation publique de Montréal, Fred Tougas Présentation de la Ville au Grand rendez-vous du centre-ville © Office de consultation publique de Montréal, Fred Tougas
Page 12	Croisières © Tourisme Montréal, Stéphan Poulin
Page 15	Aménagement de la rue McGill © Ville de Montréal
Page 19	Métro de Montréal © Archives de la Société de transport de Montréal
Page 22	Illumination du pont Jacques-Cartier © Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée Autoroute Bonaventure © Société du Havre de Montréal Farine Five Roses © Ville de Montréal
Page 26	Rue Sainte-Catherine © Ville de Montréal
Page 27	Enfant et jeu d'eau © Ville de Montréal
Page 29	Palais des congrès © Ville de Montréal
Page 31	Rue Sainte-Catherine © Matthias Berthet
Page 32	Art public © Denis Labine
Page 33	Square Dorchester © Robert Desjardins
Page 37	Site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph © Ville de Montréal
Page 39	Église anglicane Saint-Georges © Ville de Montréal
Page 40	Arrondissement Ville-Marie © Ville de Montréal
Page 43	21 Balancoires © Partenariat du Quartier des spectacles, MartineDoyon

Plan d’action de la Stratégie centre-ville

ville.montreal.qc.ca/action-centre-ville